

ANGLES MORTS

DANGER ! GARDEZ VOS DISTANCES

Il existe 4 surfaces autour d'un véhicule motorisé appelées « angles morts ». Ces espaces situés à l'avant, sur les côtés et à l'arrière sont des zones de non visibilité pour le conducteur. Dans un angle mort, vous êtes alors invisibles et donc vulnérables. Pour éviter l'accident, quelques règles essentielles sont à respecter.

- *Gardez le contact visuel : si vous pouvez voir le chauffeur, il peut vous voir aussi.*
- *Ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs*
- *Ne dépassez jamais un véhicule par la droite*
- *Restez visible la nuit et en cas de mauvais temps*
- *Restez vigilants aux ouvertures de portières et aux véhicules tournant à droite.*



MIEUX CIRCULER À VÉLO...

.... c'est aujourd'hui possible grâce au guide « la vie vélo » disponible dans les mairies de la Communauté Urbaine de Bordeaux au

05 56 93 65 97

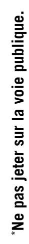


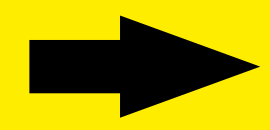
CONTACTS

Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 99 84 84 - Fax : 05 56 96 19 40
www.lacub.com

Des remarques ? Des suggestions ?
Contactez nous sur
circulation@cu-bordeaux.fr







ÇA TOURNE... AVEC LE « TOURNE À DROITE » !





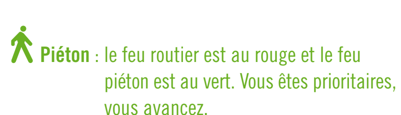
LA CUB ET LE VÉLO

En l'espace d'une dizaine d'années, le nombre de cyclistes sur le territoire de la Cub a augmenté de **150%**. Un phénomène qui s'explique, en partie, par la politique de développement et d'amélioration des déplacements doux mise en place par la Communauté urbaine de Bordeaux. En effet, grâce aux actions communautaires, ce sont plus de **5000 places de stationnement deux-roues**, **700 kilomètres de pistes cyclable**s et de nombreux services et aménagements qui agrémentent l'espace urbain et favorisent l'utilisation du vélo en ville.
Un bilan ultra positif mais non définitif puisque la Cub continue de s'engager sur la voie du **vélo 100% facile** avec la création de nouvelles mesures dont la dernière-née : le **« Tourne à droite »**.

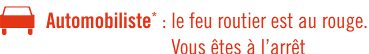
« TOURNE À DROITE », MODE D'EMPLOI

La Communauté urbaine de Bordeaux, dont l'ambition est de rendre plus simples la pratique et l'usage du vélo, adapte la signalisation routière. Les cyclistes pourront tester le « tourne à droite » : la possibilité pour les vélos de tourner à droite au feu rouge.
Ce signal sera expérimenté sur 10 carrefours de la Cub pendant 2 ans.

En attendant, voici 1 schéma explicatif pour bien comprendre comment fonctionne cette nouvelle signalisation.



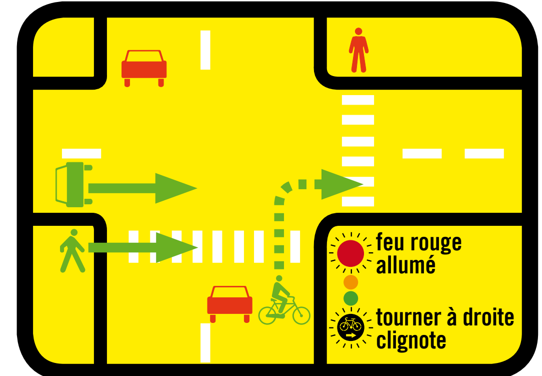
Piéton : le feu routier est au rouge et le feu piéton est au vert. Vous êtes prioritaires, vous avancez.



Automobiliste* : le feu routier est au rouge. Vous êtes à l'arrêt

Cycliste : le feu routier est au rouge mais le « tourne à droite » clignote. Vous tournez à droite en cédant le passage.

Piéton : vous restez à l'arrêt.



*voitures, camionnettes, camions, bus, motos, mobylettes et scooters.

LE CODE DE CONDUITE DU « TOURNE À DROITE »

Conseils et règles à suivre pour une circulation sans accrochage





vélo

VOUS PASSEZ EN CÉDANT LE PASSAGE

- Vous ne pouvez bénéficier de ce signal que s'il est allumé
- Ralentissez à l'approche du carrefour et cédez le passage aux piétons et aux véhicules qui restent prioritaires
- Tenez bien votre droite en tournant
- N'empruntez que la voie indiquée par le feu



véhicules et 2 roues motorisés*

VOUS ÊTES À L'ARRÊT

- Attention! Ce signal ne vous concerne pas.
- Au feu rouge, vous restez à l'arrêt et ne devez en aucun cas tourner à droite quand le signal clignote.



piétons

VOUS ÊTES PRIORITAIRES

- Attention, ce feu ne vous concerne pas
- Même si le « tourne à droite » clignote, vous restez prioritaires aux passages cloutés quand le feu piéton est au vert

***voitures, camionnettes, camions, bus, motos, mobylettes et scooters.**

LES 10 CARREFOURS D'EXPÉRIMENTATION

A Bordeaux
- rue Claude Bonnier / rue du Corps Francs Pomiès
- cours du Maréchal Juin / rue du Corps Francs Pomiès
- rue Georges Mandel / rue Lachassaigne
- cours Victor Hugo / cours Pasteur
- rue Jean Hameau / cours Louis Fargue
- cours de Verdun / rue Fondaudège
- rue François de Sourdis / Cours du Maréchal Juin

A Mérignac
- rue du Jard / avenue Montesquieu
- avenue de l'Yser / avenue Jean Macé

A Blanquefort
- avenue du XI novembre / avenue du Port du Roy